

Financement des programmes établis

Mme Jewett: Pourquoi avez-vous eu recours à la formule globale de financement?

M. Breau: L'honorable représentante voudrait savoir pourquoi nous avons eu recours à cette formule. Je ne dispose que de dix minutes et c'est là une longue histoire.

Mme Jewett: Et sûrement fort intéressante.

M. Breau: L'honorable représentante est un député de longue date et elle était là vers le milieu des années 60 au moment où nous avons été saisis pour la première fois de programmes à frais partagés à l'égard de l'enseignement postsecondaire. A cette époque, elle avait un peu plus de jugeote et prenait place de ce côté-ci de la Chambre.

Mme Jewett: Vers le milieu des années 60? Vous vous trompez d'années.

M. Breau: J'ai bien dit vers le milieu des années 60.

Mme Jewett: Vous vous trompez. C'était en 1957 et 1958.

M. Breau: A ce moment-là, il ne s'agissait pas d'accords fiscaux. C'est d'accords fiscaux que je parle.

Si nous avons eu recours à la formule globale de financement, monsieur le Président, c'est parce que les provinces et le gouvernement fédéral se sont rendu compte que la seule formule acceptable une fois que les programmes seraient mis au point, serait celle qui donnerait aux provinces la souplesse voulue pour gérer ces programmes à leur guise en ce qui concerne les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. Dans le domaine de la santé, les Canadiens reconnaissent qu'au moment d'adopter la loi sur les soins médicaux et la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le gouvernement fédéral pouvait poser des conditions. Or, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, le simple fait de parler de poser des conditions passe pour sacrilège. Cela m'exaspère, comme sans doute tous les autres parlementaires fédéraux.

Depuis 1977 et même avant, les provinces avaient refusé d'adopter avec le gouvernement fédéral un mécanisme permettant de garantir que l'argent que les contribuables veulent consacrer à l'éducation servira aux besoins de l'économie. Le gouvernement fédéral a certes l'important devoir de s'assurer que l'argent consacré à l'éducation sert bien, en partie au moins, aux besoins de l'économie. Je ne dis pas que cet argent ne doit servir qu'à cela. Nous devrions encourager la société qui offre des possibilités raisonnables aux jeunes désireux de se perfectionner dans le domaine de leur choix. S'il arrivait que le domaine en question ne présente aucun intérêt, compte tenu des besoins actuels de l'économie, je ne suis pas certain que nous devions nous y opposer.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot d'un aspect que les députés progressistes conservateurs ont passé sous silence lorsqu'ils ont blâmé le gouvernement fédéral d'avoir aboli l'indemnité pour la garantie de revenu. En 1982, le gouvernement du Canada et les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont conclu une entente. A l'époque, on nous a dit qu'ils étaient tous d'accord. Ces provinces ont reçu un paiement calculé en fonction du chiffre de leur population qu'elles devaient rembourser en 1982-1983, car elles l'avaient reçu en trop, selon les chiffres dont nous disposions avant 1981. A la suite des rajustements apportés lors du recensement de

1981, les quatre provinces de l'Atlantique auraient dû rembourser à elles seules 190 millions de dollars. Or, grâce à la loi de 1982 sur les accords fiscaux, le gouvernement a pu faire en sorte que Terre-Neuve reçoive 28.7 millions de dollars, plus 41.5 millions de dollars pour les années financières 1980-1981 et 1981-1982. L'Île-du-Prince-Édouard a reçu 3.4 millions, plus 5 millions. La Nouvelle-Écosse a reçu 20.1 millions, plus 28.9 millions. Le Nouveau-Brunswick a reçu 25.3 millions, plus 36.4 millions. Les députés de l'opposition oublient que ces sommes additionnelles que les quatre provinces de l'Atlantique ont reçues au titre de la péréquation et qui n'étaient assorties d'aucune condition, sont bien supérieures à celles qu'elles ont perdues par suite de l'abolition de l'indemnité pour la garantie des recettes. Le gouvernement du Canada n'a ni rajusté ni réduit les paiements qu'il verse aux quatre provinces de l'Atlantique dans le cadre des accords fiscaux.

• (1150)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une ou deux observations au sujet de l'intervention du dernier orateur. Le député de Gloucester (M. Breau) a soulevé la question de la responsabilité. Je rappelle au député que dans la tradition parlementaire, ce sont les députés d'arrière-ban qui obligent le gouvernement à rendre compte de sa gestion ou qui faillissent à la tâche en ne tenant pas le gouvernement responsable de ses actes. Je ne siége à la Chambre que depuis quelques années, et j'ai déjà été témoin du scandale Coalgate, d'une fuite budgétaire qui a coûté 200 millions de dollars, de la publication volontaire des lettres adressées au ministre des Finances par le chef de l'opposition (M. Mulroney), et enfin du gâchis que l'on constate maintenant à Revenu Canada. Je signale aux députés libéraux qui nous font face que si leurs paroles ont un sens, s'ils croient vraiment que la responsabilité parlementaire est un principe important à la Chambre, alors ils ont failli à leur devoir et à leurs obligations envers leurs électeurs en ne tenant pas le cabinet responsable et en ne l'obligeant pas à rendre compte de ses actes.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Le député a ajouté que la constitution limite en quelque sorte la responsabilité du gouvernement fédéral. Je lui rappelle que le gouvernement fédéral est bel et bien responsable, aux termes de la constitution, de la main-d'œuvre et du développement au Canada. Ce sont les provinces qui ont confié cette responsabilité au gouvernement fédéral.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la caisse d'assurance-chômage. Nous dépensons beaucoup plus de dix milliards de dollars à ce chapitre, et nous permettons à environ un pour cent des chômeurs de s'instruire d'une façon ou d'une autre. Ce programme est du domaine public, le gouvernement fédéral et le Parlement du Canada en sont responsables, et il faut faire quelque chose pour que ces dépenses soient plus productives à l'intention des Canadiens.

J'en viens au projet de loi C-12. Durant ma courte expérience au Parlement, j'ai eu connaissance de plusieurs rapports qui traitaient de l'objet de ce bill. Le dernier en date est le rapport rédigé par MM. Symons et Page, de la Commission des études canadiennes, publié en 1984. A la page 77 de ce rapport, on lit le commentaire suivant, qui n'est qu'un exemple parmi d'autres des conseils prodigués au gouvernement actuel: